

que pendant ces deux mois, à 15.1 p. 100, contre 10.6 p. 100 aujourd'hui. Ainsi, au cours des premiers mois de 1963, le chômage dans la région atlantique dépassait le chiffre d'ensemble au Canada d'environ 80 p. 100.

L'écart actuel s'établit à environ 31 p. 100. Je n'ai pas choisi les pires années du chômage pour établir une comparaison dans le cas de la région atlantique. Il me faudrait pour cela remonter à 1957, année où le chiffre national était de 9.4 p. 100 et celui des provinces atlantiques de 16.7 p. 100. Ainsi, malgré le grave chômage qui sévit au Canada de nos jours, je crois pouvoir dire que les chiffres relevés dans la région atlantique ne sont pas pires que d'habitude en ce qui concerne les disparités. Ils sont élevés; personne ne les juge normaux. Nous espérons quand même réduire de nouveau cet écart. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les données du Bureau fédéral de la statistique pour se rendre compte que la moyenne du chômage durant ces deux mois—et nous les prenons à titre d'exemple—s'est maintenue cette année au chiffre des deux années précédentes. Elle ne s'est pas accrue en proportion du chômage croissant au Canada. Je le répète, je ne tiens pas à exagérer ce fait, mais il semble qu'il faut en attribuer une partie à ce ministère.

Il ne sert à rien de dire aux Canadiens, dans un projet de résolution comme celui-ci, que ce programme accentue les disparités et n'arrive pas à assurer le développement régional des collectivités sous-développées.

• (5.20 p.m.)

Je parlerai maintenant de certaines des méthodes appliquées par ce ministère pour tenter de réduire les disparités. L'une des deux méthodes principales—et je veux souligner que beaucoup plus que deux sont employées—est la loi sur les subventions au développement régional. En vertu de la loi et de ce programme, le ministère vient en aide à ceux qui présentent des demandes de projets réalisables dans les régions désignées dans tout le Canada. Quels ont été certains des résultats de la loi sur les subventions au développement régional depuis son entrée en vigueur il y a moins de deux ans? Quelque 450 offres ont été présentées et acceptées par des sociétés dans des régions à croissance lente. Le total des investissements reliés à ces offres se chiffrent dans les 580 millions de dollars et cette somme considérable s'est investie dans des régions qui n'en auraient pas bénéficié autrement. Selon les prévisions, environ 21,000 personnes seront directement employées dans ces industries lorsqu'elles commenceront vraiment à produire. Ce n'est que le début de la période. Les offres de subventions qui ont été faites sont de l'ordre de 126 millions de dollars.

Où l'effort a-t-il été fourni? A peu près le quart de toute l'activité s'est produite dans la région atlantique. C'est un fait significatif. Environ le quart de tous les nouveaux investissements ont été faits dans cette région, 21 p. 100 des nouveaux emplois s'y trouveront, et environ 29 p. 100 des subventions ont été offertes à cette région et acceptées. Dans la région de l'Atlantique, où ces disparités persistent depuis longtemps et dont le poids se fait sentir au moins deux fois plus, l'aide accordée, par habitant, est au bas mot deux fois plus élevée qu'ailleurs au Canada. Elle est encore plus élevée dans plusieurs régions

[M. O'Connell.]

du pays. Voilà donc un effort précis, concerté et dirigé, pour aider à réduire ces disparités. La statistique sur le chômage prouve d'ailleurs que ce programme remporte déjà un certain succès.

Quand le programme a commencé, nous avons tous reconnu qu'il faudrait au moins des décennies avant de renverser les tendances enracinées depuis plus d'un siècle. Je reviens à mon argument que c'est contredire les faits que de déclarer dans une résolution critiquant les politiques économiques du gouvernement que les disparités ont été accentuées. Environ 40 p. 100 du programme d'encouragement a porté sur la province de Québec où le chômage est élevé et où les disparités persistent. Cela représente, pour chaque habitant, une activité bien inférieure à celle qui s'est déroulée dans les provinces de l'Atlantique. Dans les trois provinces des Prairies, il y a eu environ 25 p. 100 de l'activité en vertu des subventions, 25 p. 100 des offres, 24.8 p. 100 des investissements globaux, environ 20 p. 100 des nouveaux emplois et 21 p. 100 des subventions. Le 10 p. 100 qui reste est allé à l'Ontario et à la Colombie-Britannique. Je pense donc que le programme donne des résultats probants même s'il ne fait que commencer.

Le porte-parole du Nouveau parti démocratique a déclaré qu'il y a un manque de planification, que les subventions sont accordées à de grandes compagnies qui n'en ont pas besoin. C'est également fallacieux. Les subventions sont accordées aux compagnies qui en font la demande. Des centaines sont de petites compagnies et la subvention est accordée non pas en raison de l'importance de la compagnie, mais pour les inciter à s'établir dans les régions en proie au marasme. Cela correspond au mandat confié au ministère afin de surmonter les désavantages régionaux. La subvention est calculée aussi exactement que possible pour pallier à l'inconvénient qu'il y aurait à s'établir à Halifax plutôt qu'à Toronto ou tout autre endroit.

Ces résultats indiquent, selon moi, une réaction des plus favorables. Et ce n'est qu'un début. Pour ce qui est de l'importance des entreprises, qu'on me permette de signaler ce qui suit. Est-ce un échec de l'expansion régionale que d'avoir aidé à l'établissement, à Vauxhall (Alberta) d'une fabrique de pommes de terre en flocons, créant ainsi 75 emplois supplémentaires dans la province même du député qui a présenté la résolution? Est-ce un échec que d'avoir encouragé la Boeing du Canada à créer 130 emplois à Winnipeg, ou d'avoir fait établir une usine de produits photochimiques à Steinbach (Manitoba), ce qui a créé 100 emplois? Il s'agit là d'industries qui ne se seraient pas implantées autrement. Peut-on conclure à l'échec du programme lorsqu'à Granby (C.-B.), une petite fabrique de perruques fournit 12 emplois, qu'une usine d'électrolyse du zinc en fournit 360 en Ontario, qu'une briqueterie en fournit 65 à Villeneuve (Québec), qu'une vitrerie en fournit 260 à Bécancour, qu'une fabrique de vêtements en fournit 40 en Saskatchewan, qu'une usine de transformation de poisson en fournit 26 à Valleyfield ou qu'une industrie de bois d'œuvre en fournit 50 au Nouveau-Brunswick? Il s'agit dans la plupart des cas de petites entreprises dispersées dans les régions à crois-